AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-11-74306776

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 38 — 21 NOVEMBRE 1974

GROSSE ALTISE DU COLZA — CULTURES OLEAGINEUSES

Les sondages effectués dans les régions productrices de colza ont permis de constater l'absence pratiquement totale de larves dans les pétioles des feuilles.

Ces observations permettent de préciser que, dans presque toutes les cultures, une intervention contre les larves ne se justifie pas maintenant. En effet, on considère qu'un traitement est nécessaire lorsque l'on observe dans les cultures deux larves âgées par pied en moyenne. Ces larves âgées qui se trouvent à la base des pétioles sont faciles à observer à l'oeil nu. Avant toute décision d'intervention, il est donc nécessaire d'effectuer des sondages pour vérifier si ce seuil est atteint.

Toutefois, quelques adultes sont encore observés dans les cultures ou capturés dans les cuvettes jaunes. De plus, il ne faut pas oublier que les femelles peuvent pondre quand la température est supérieure à 0° et que les oeufs peuvent être déposés en grand nombre à partir de 4°.

Si le temps doux persiste, des infestations tardives de larves dans les pétioles pourront avoir lieu. Il sera donc nécessaire de surveiller les cultures périodiquement pendant l'hiver.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

Le Ministère de l'Agriculture a fixé le tarif des abonnements aux Avertissements Agricoles à 50 F à partir de 1975. Ce tarif comprend le service de la revue Phytoma.

La qualité et l'intérêt des renseignements élaborés et diffusés par les Stations d'Avertissements Agricoles sont désormais unanimement reconnus et, si le système a été institué en France, divers pays étrangers ont suivi à leur tour cette voie. Les Avertissements Agricoles apparaissent encore plus nécessaires au moment où l'évolution des conceptions et des opinions impose de n'effectuer que les traitements strictement indispensables qui doivent alors être placés avec le maximum d'exactitude et réalisés avec les produits rigoureusement appropriés. Le respect des tolérances en matière de résidus, qui sera de plus en plus contraignant, est également une raison pour que le programme des interventions phytosanitaires soit strictement calculé. Enfin, l'augmentation importante du prix des produits phytopharmaceutiques conduit naturellement l'agriculteur à rechercher, dans son programme de traitements, toutes les économies qu'il est possible de réaliser sans compromettre la protection de ses cultures.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P./.348

Nous espérons que les abonnés aux Stations d'Avertissements Agricoles voudront bien reconnaître que le prix des abonnements n'a pas varié depuis quelques années et que le coût actuel de ce service, qui leur apporte les informations de nécessité immédiate et des renseignements plus généraux sur les conditions pratiques de la protection de leurs cultures, est faible par rapport aux risques qui sont encourus et à l'importance de leur budget de défense.

L'année qui vient de s'écouler est d'ailleurs exemplaire : le caractère exceptionnel des conditions climatiques, avec les répercussions sur la biologie des maladies et des ravageurs, a permis à la Station d'Avertissements Agricoles de ne conseiller dans plusieurs cas que des traitements peu nombreux et les agriculteurs ont pu ainsi réaliser des économies tout en obtenant un excellent résultat.

Nous pensons que l'augmentation du tarif des abonnements ne sera pas, pour les agriculteurs qui suivent les Stations d'Avertissements Agricoles, un motif de se détourner d'une source de conseils objectifs et bien adaptés aux conditions particulières de leurs problèmes phytosanitaires.

Abonnement ordinaire .... 50 F

Abonnement collectif
1°) à une même adresse .... 50 F + 30 F par série supplémentaire de Bulletins

2°) à plusieurs adresses .... 50 F + 40 F par adresse supplémentaire

3°) à plusieurs Stations d'Avertissements .... 50 F + 40 F par Station supplémentaire

La documentation générale (revues, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin Technique et de ses annexes ne fera l'objet , pour les abonnés collectifs, que d'un seul service.

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"

G. BENAS